

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 31

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Forset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 30), 2053 (tome IV), 2125 et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les dépenses ordinaires.....	4
A. — Les transferts.....	4
B. — Les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services.....	5
C. — Les mesures diverses.....	7
II. — Les dépenses en capital.....	13
A. — Les investissements exécutés par l'Etat.....	13
B. — Les subventions d'investissements accordées par l'Etat.....	14
Observation de la Commission des Finances.....	17
ANNEXE I. — Bilan des actions menées depuis cinq ans dans chacun des territoires d'outre-mer dans le domaine économique et social et perspectives d'avenir.....	23
ANNEXE II. — Réalisations effectuées en 1966 dans les territoires d'outre- mer sur les fonds du F. I. D. E. S.....	38
ANNEXE III. — Situation de la balance commerciale de chaque territoire en 1965.....	40

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1966 le budget des Territoires d'Outre-Mer se présente de la manière suivante :

	1966	1967	DIFFERENCE
	(En francs.)		
Dépenses ordinaires :			
TITRE III. — Moyens des services...	54.269.717	55.356.699	+ 1.086.982
TITRE IV. — Interventions publiques.	57.863.081	69.203.624	+ 11.340.543
Total	112.132.798	124.560.323	+ 12.427.525
Dépenses en capital :			
Crédits de paiement.....	49.000.000	76.700.000	+ 27.700.000
Total	161.132.798	201.260.323	+ 40.127.525
Dépenses en capital :			
Autorisations de programme.....	46.000.000	65.200.000	+ 19.200.000

Les crédits progressent d'une année à l'autre de 40.127.525 F ce qui représente une augmentation de 24,9 % pour 1967 contre 4,8 % en 1966. Les dépenses ordinaires s'accroissent de 12.427.525 F, soit de 11 % pour 1967 contre 5 % en 1966, et les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital de 27.700.000 F, soit 56,5 % pour 1967 contre 4,5 % en 1966.

Au total, le projet de budget pour 1967 des Territoires d'Outre-Mer se caractérise par une faible progression des dépenses des moyens des services (+ 2 %) sensiblement égale à celle de l'an dernier au profit de celles réservées aux interventions publiques (+ 19,6 %) dont le montant est nettement supérieur à celui de l'an dernier (7,8 %).

I. — Les dépenses ordinaires.

Au titre des *mesures acquises*, le supplément de la charge budgétaire, qui est de 1.845.038 F, n'appelle pas d'observations particulières. Y figurent notamment :

- pour + 685.111 F l'extension en année pleine de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1966 pour compter du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre 1966, et pour + 25.997 F au titre du relèvement des prestations sociales ;
- pour + 1.175.987 F l'application de différents textes locaux portant revalorisation des traitements des agents à statut territorial ;
- pour + 649.343 F une subvention aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations sociales (+ 16.679 F) ;
- pour — 581.400 F la non-reconduction en 1967 de crédits ouverts en 1966 au chapitre 34-21 (dépenses de fonctionnement des Services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer) et au chapitre 34-92 (achat et entretien du matériel automobile) pour — 10.000 F.

Au titre des *mesures nouvelles*, un crédit de 10.582.487 F est prévu. Nous regrouperons les dépenses en cause en trois rubriques :

- le transfert au Ministère de l'Equipement de crédits précédemment affectés au budget des Territoires d'Outre-Mer ;
- les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services ;
- les mesures diverses.

A. — LES TRANSFERTS

Ils s'élèvent à — 1.047.514 F et sont effectués au profit du Ministère de l'Equipement. Ils concernent les emplois et les crédits affectés au fonctionnement des services de l'aéronautique civile et de la sécurité maritime dans les Territoires d'Outre-Mer. La plupart des dépenses entraînées par le fonctionnement de ces services

de l'aéronautique civile et de la sécurité maritime (phares et balises) stationnés dans les Territoires d'Outre-Mer sont assurées par le Ministère de l'Équipement ; seule une partie d'entre elles figure au budget des Territoires d'Outre-Mer.

Dans un souci de simplification, il est proposé de transférer au Ministère de l'Équipement les crédits des services de l'aéronautique civile et de la sécurité maritime actuellement inscrits au budget des T. O. M. de façon à centraliser toutes ces dépenses sur un même budget. Cette mesure s'accompagne de la suppression de 21 emplois.

B. — LES MESURES ADOPTÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ OU DE L'ORGANISATION DES SERVICES

Leur coût s'élève à 898.426 F, ce qui représente moins du dixième des crédits réservés à l'application des mesures nouvelles.

Elles s'analysent ainsi :

Modification des effectifs : compte tenu de l'accroissement des tâches des services administratifs, il est prévu en Polynésie française de créer deux emplois d'administrateurs, l'un pour la direction du tourisme, l'autre pour l'encadrement des collectivités locales et de réduire de 4 le nombre des emplois d'administrateurs en service aux Comores (— 42.552 F).

En outre, les services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer doivent bénéficier de la création de 4 emplois, soit :

- 1 officier de police pour la Nouvelle-Calédonie, en raison du développement des centres urbains du territoire (+ 62.864 F) ;
- 2 officiers de police adjoints pour la Côte française des Somalis, en raison de l'accroissement de la population de Djibouti et de l'augmentation du trafic du port (+ 129.866 F) ;
- 1 attaché de la F. O. M. pour assurer la direction du poste administratif dont la création est prévue à Hao (Polynésie française). En effet, cette base avancée du centre d'expérimentation du Pacifique est devenue une agglomération relativement importante et extrêmement active (+ 49.315 F).

Majoration des crédits de matériel pour un montant de 107.955 F dont un crédit de 68.300 F au titre de la création du poste administratif de Hao (Polynésie française) et un crédit de 39.655 F pour les Services des Douanes de la Nouvelle-Calédonie.

Accroissement de la contribution de l'Etat aux dépenses des établissements scolaires à Wallis et Futuna (150.000 F) pour permettre une amélioration des moyens matériels, la création de nouvelles classes, le développement de la scolarisation et l'expansion culturelle.

Amélioration de la situation des personnels : pour tenir compte des sujétions particulières attachées aux postes de commissaire-résident aux Nouvelles-Hébrides, d'administrateur des Iles Saint-Pierre et Miquelon et d'administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises, il est proposé de classer les emplois correspondants au groupe hors échelle A (+ 39.428 F).

Il est également prévu d'inscrire un crédit de 368.800 F destiné à permettre la mise en place d'un nouveau système de rémunération applicable aux fonctionnaires de statut métropolitain en service dans les Territoires d'Outre-Mer.

Le nouveau système de rémunération des personnels de l'Etat en service dans les Territoires d'Outre-Mer tend à substituer au régime actuel découlant de la loi Lamine-Gueye du 30 juin 1950 un nouveau mode de calcul plus simple, consistant à appliquer au traitement métropolitain du fonctionnaire en service à Paris (traitement de base augmenté de l'indemnité de résidence à 20 % et des avantages familiaux) un unique coefficient de majoration propre à chaque territoire, l'actuelle indemnité d'éloignement payable en France étant maintenue.

Le nouveau régime de rémunération dont la mise au point est en cours doit conduire, compte tenu des crédits qui sont prévus pour son application, à une légère amélioration, non encore déterminée avec exactitude, de la situation matérielle des fonctionnaires de l'Etat en service dans les Territoires d'Outre-Mer.

Il est envisagé aussi de procéder au relèvement du taux de l'indemnité pour frais de représentation du Haut-Commissaire aux Comores (+ 2.750 F) et du Gouverneur de la Polynésie (+ 30.000 F).

C. — LES MESURES DIVERSES

Elles se montent à 10.731.575 F et se traduisent par une disproportion importante entre les crédits réservés aux moyens des services s'élevant à 40.375 F et ceux affectés aux interventions publiques, soit 10.691.200 F.

1° En ce qui concerne les moyens des services (Titre III), l'augmentation des crédits résulte :

- de l'ajustement aux besoins de crédits de déplacements (+ 100.000 F) et de matériel à l'Administration centrale ;
- du transfert à un chapitre 43-01 nouveau intitulé « Diffusion générale d'informations et de documentation. Subventions à divers organismes de presse et d'information » de la dotation correspondant aux subventions accordées par le service d'information du Ministère d'Etat actuellement inscrite au chapitre 34-02.

2° En ce qui concerne les interventions publiques (Titre IV), il faut noter d'abord l'inscription de crédits destinés à subventionner la recherche scientifique dans les territoires des Terres australes et antarctiques (41.500.000 F), très supérieure à l'inscription de l'an dernier qui s'élevait à 800.000 F. Ce programme s'insère dans un ensemble de travaux et de recherches scientifiques de caractère international auxquels la France a décidé de contribuer. Sous peine de renier les engagements pris à cet effet et de compromettre les efforts accomplis depuis plusieurs années, l'action entreprise dans ce domaine doit être poursuivie avec des moyens accrus.

3° Trois mesures correspondant à des ajustements aux besoins concernent :

- l'augmentation du nombre des bourses d'enseignement supérieur destinées aux jeunes gens des territoires d'outre-mer, afin d'assurer l'allocation de 81 bourses au cours de l'année 1967 ;
- la poursuite de la prise en charge par l'Etat de personnels des cadres métropolitains affectés dans les services territoriaux afin d'améliorer la situation financière des Territoires d'outre-mer.

L'article 74 de la loi du 14 décembre 1963 prévoit que cette prise en charge doit s'effectuer progressivement en fonction des crédits ouverts chaque année pour l'ensemble du chapitre 41-91 « Subventions aux budgets locaux des T. O. M. ».

Pour 1967, un crédit nouveau de 1.100.000 F est prévu pour la prise en charge de personnels dont les effectifs sont déterminés en fonction des traitements en vigueur au 1^{er} janvier 1967. Grâce à cette dotation, une vingtaine d'agents pourront être pris en charge en 1967 par le budget de l'Etat ; en conséquence, il restera à la fin de l'année prochaine une centaine de fonctionnaires qui ne seront pas encore rémunérés sur des crédits du budget général.

— *les subventions d'équilibre accordées aux budgets locaux* afin de soutenir les efforts de certains territoires d'outre-mer en matière de scolarisation, d'assistance médicale, de travaux publics, d'élevage, d'agriculture et de renforcement de leur infrastructure générale.

En raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence parfois totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel les Territoires sont contraints de :

- limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres ;
- demander à la Métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets ;
- consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la Métropole.

Une politique d'investissements d'une part et de prise en charge de services territoriaux par certains ministères métropolitains d'autre part, doit accélérer le processus en vue de faire disparaître quelques anomalies ou lacunes relevées dans les budgets territoriaux et d'obtenir une plus juste répartition des charges fiscales et une ventilation des dépenses plus équilibrée.

Tous les Territoires d'Outre-Mer reçoivent une aide de la Métropole ; celle-ci est constituée par des subventions d'équilibre et participations d'une part, et des prises en charge de personnels métropolitains affectés dans les Services territoriaux d'autre part.

Comme les subventions et participations sont appelées à concourir à ces prises en charge, le tout forme un ensemble indivisible qui constitue l'aide financière apportée par le Département aux budgets territoriaux.

Ainsi, en 1966, l'aide de la Métropole aux Territoires d'Outre-Mer qui représente le sixième des ressources des budgets locaux se répartit ainsi qu'il suit :

TERRITOIRES	MONTANT des budgets locaux.	MONTANT de l'aide métropolitaine.	POURCENTAGE de couverture.
(En millions de francs métropolitains.)			
Comores	18,02	6,30	34,96
Côte française des Somalis.....	48,93	5,46	11,15
Nouvelle-Calédonie	139,95	4,90	3,50
Nouvelles-Hébrides	5,71	5,75	100
Polynésie	98,10	8,22	8,37
Saint-Pierre et Miquelon (1)	10,96	7,81	71,25
Wallis et Futuna.....	1,52	1,27	83,55
Terres australes et antarctiques.....	15,92	15,41	96,79
Totaux	339,11	55,12	16,15

(1) Y compris 1,7 million pour le fonds de compensation.

Pour certains Territoires : Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Côte française des Somalis, l'aide financière de la Métropole ne constitue qu'un appoint ; pour les autres, elle constitue le facteur déterminant de leur équilibre budgétaire.

A signaler que les services sociaux et culturels des Territoires d'Outre-Mer absorbent à eux seuls une partie très importante de leurs ressources ordinaires. D'une année à l'autre, on peut dire que le pourcentage moyen est de 13,76 % pour l'enseignement et de 11,72 % pour le service de Santé, soit un ensemble de 25,48 % pour les seules dépenses de fonctionnement. Si l'on ajoute aux dépenses de fonctionnement certaines charges annexes : bourses, secours scolaires, subventions à des œuvres et écoles privées, ce dernier pourcentage doit avoisiner 30 %.

L'aide financière prévue pour les Territoires d'Outre-Mer au cours de l'année 1967 est la suivante (subventions, participations diverses et prises en charge de personnels métropolitains) :

Comores	7,54 millions F M.	
Côte Française des Somalis.....	6,28	—
Nouvelle-Calédonie	5,14	—
Nouvelles-Hébrides	6,27	—
Polynésie	(1) 13,44	—
Saint-Pierre et Miquelon.....	(2) 7,84	—
Terres Antarctiques et Australes....	17,91	—
Wallis et Futuna.....	1,38	—
	<hr/>	
Ensemble	65,80 millions F M.	

Les subventions d'équilibre seront majorées de 4,3 millions dont :

Wallis et Futuna.....	0,1 million F M.	
Nouvelles-Hébrides	0,5	—
Comores	1,2	—
Terres Australes et Antarctiques.....	2,5	—
	<hr/>	
Ensemble	4,3 millions F M.	

Ces compléments seront affectés principalement :

- aux Wallis et Futuna, aux dépenses générales des services administratifs, et plus spécialement au Service de Santé ;
- aux Nouvelles-Hébrides, aux dépenses récurrentes du F.I.D.E.S. (Service de Santé notamment) et au relèvement des traitements ;
- aux Comores, au renforcement de l'armature administrative : entretien des routes de l'intérieur, développement de l'action sanitaire, recrutement de personnel autochtone tant d'encadrement que d'exécution ;
- aux Terres Australes et Antarctiques, pour 1 million à la couverture des dépenses incompressibles (relèvement des traitements, hausse des frets) et à la participation du Territoire aux frais de reclassification du M/S « Gallieni » par trop inconfortable et peu approprié à la desserte du Territoire ;

(1) Dont 4,5 millions pour l'étatisation de la fonction publique territoriale.

(2) Dont 1,7 million pour le fonds de compensation.

le reliquat soit 1,5 million sera affecté exclusivement à la recherche : recrutement de nouveaux chercheurs tant pour les organismes travaillant sur place que pour ceux, métropolitains, assurant leur concours au Territoire (Institut physique du Globe, Faculté des Sciences, Centre national d'études des Télécommunications) et fonctionnement des laboratoires : biologie, médecine, ciel nocturne, magnétisme terrestre, etc.

On doit signaler également que par une série de « mesures nouvelles » inscrites au projet de budget du Ministère de l'Education nationale, ce Département doit prendre en charge pour compter du 1^{er} janvier prochain le Service de l'Enseignement du premier degré à Saint-Pierre et Miquelon et aux Nouvelles-Hébrides.

Ainsi, l'aide métropolitaine est surtout importante pour les Territoires dont les besoins s'avèrent comme les plus urgents : Comores, Nouvelles-Hébrides, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna ; c'est grâce à cette aide que ces Territoires peuvent faire face aux dépenses des services territoriaux les plus essentiels au maintien d'une armature administrative qui dans bien des secteurs reste encore très insuffisante : Santé, Enseignement, Communications intérieures, encadrement par des personnels hautement spécialisés et qualifiés, difficiles à trouver sur place malgré la politique de promotion professionnelle poursuivie depuis plusieurs années par le Département dans tous les Territoires.

*
* * *

II. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital passent de 46 millions de francs en 1966 à 65.200.000 F pour 1967 au titre des *autorisations de programme*, soit une augmentation de 41,7 % contre + 0,4 % l'an dernier.

A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Compte tenu des crédits disponibles au chapitre 58-00 réservé aux opérations d'extension du port de Djibouti, aucune dotation nouvelle n'est prévue.

L'équipement du port de Djibouti comporte à ce jour neuf postes à quai dont un n'est utilisable que par les petits navires. Quatre postes sont réservés au soutage ; en effet, à la fin de l'année 1965 un nouveau poste spécialement destiné au trafic des hydrocarbures a été mis en service. Ce poste a été réalisé sur un crédit du Fonds Européen de Développement.

Les terre-pleins représentent 18 hectares et supportent 12.300 mètres carrés de magasins-cales et 9.000 mètres carrés de magasins généraux et privés. Tous les quais sont desservis par les voies ferrées et sont équipés de canalisations d'eau douce, d'hydrocarbures et d'électricité.

Jusqu'à ces dernières années, on pouvait admettre que le port de Djibouti possédait un outillage moderne et bien adapté à son trafic.

Mais une évolution récente a fait ressortir la prédominance du trafic d'escale sur le trafic d'approvisionnement soit du territoire lui-même, soit de l'Ethiopie. Les postes à hydrocarbures se sont trouvés en surcharge : une extension a dû être envisagée par la réalisation d'un dixième poste à quai (1.265.000 francs métropolitains).

D'autre part, le budget de l'Etat dispose de 22 millions pour la réalisation d'un nouveau môle comportant deux postes destinés au trafic des marchandises diverses et au soutage.

B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

En ce qui concerne l'équipement administratif des Territoires d'Outre-Mer, figurent une autorisation de programme de 10 millions 700.000 F et des crédits de paiement de 15 millions de francs dont 8 millions de francs au titre d'opérations nouvelles. Celles-ci concernent essentiellement l'achat de terrains, de matériel, ou sont relatives à l'équipement de bureaux administratifs, à l'établissement de moyens de liaison et à la construction de logements permettant d'assurer l'hébergement des fonctionnaires servant dans les Services d'Etat. Ces opérations nouvelles sont énumérées à la page 64 du document budgétaire.

*
* *

Le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. est prévu essentiellement aux chapitres 68-90 (Section générale) et 68-92 (Section des Territoires). Pour 1967, il faut signaler un accroissement substantiel des crédits du F. I. D. E. S., plus au titre des autorisations de programme, qui progressent de 14.200.000 F, soit 35,2 % par rapport à celles votées pour 1966, qu'à celui des crédits de paiement, qui passent de 43.605.000 F en 1966 à 50.800.000 F pour l'année 1967, soit une augmentation de 16,5 %. On trouvera en annexe II une note concernant l'utilisation du F. I. D. E. S. en 1966. Pour 1967, les dotations seront les suivantes :

1° La section générale.

Rappel 1966.

Autorisations de programme . .	15.200.000 F	(12.500.000 F).
Crédits de paiement	18.000.000 F	(13.105.000 F).

Par rapport à 1966, on constate que les autorisations de programme augmentent de 21,6 % et les crédits de paiement de 37,4 %.

Rappelons que la répartition entre les territoires de la dotation ouverte chaque année au chapitre 68-92 réservé à la subvention du F. I. D. E. S. (Section générale) tient compte non seulement du chiffre de la population, du montant des ressources propres et des investissements réalisés avec des crédits différents de ceux

fournis par le F. I. D. E. S., mais encore de la situation économique de chaque territoire, de ses possibilités, de l'importance de son retard dans l'équipement.

En ce qui concerne les opérations nouvelles, nous donnons ci-après la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la Section générale ainsi qu'un échéancier des crédits de paiement correspondants. Cette répartition n'a qu'une valeur indicative ; elle ne sera arrêtée qu'après examen par le Comité directeur du F. I. D. E. S.

	1 9 6 7	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
O. R. S. T. O. M.	3.000.000	2.000.000
Nouvelles Hébrides	2.400.000	1.800.000
Œuvres privées	2.200.000	1.400.000
I. G. N.	700.000	500.000
T. A. A. F.	800.000	500.000
Tourisme	2.000.000	1.200.000
Etudes et divers	2.000.000	1.200.000
Réserve pour opérations en cours d'études	2.100.000	1.400.000
Total	15.200.000	10.000.000

2° La section des territoires.

Rappel 1966.

Autorisations de programme.. 39.300.000 F (27.800.000 F).

Crédits de paiement..... 32.800.000 F (30.500.000 F).

Le montant des autorisations de programme est majoré de 41,3 % par rapport à celui de 1966, pour tenir compte des besoins croissants des territoires et celui des crédits de paiement, de 7,5 % par rapport à celui de l'an dernier.

En ce qui concerne les opérations nouvelles, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la subvention au F. I. D. E. S. (Section locale) est donnée ci-après ainsi qu'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants pour 1967 :

	1 9 6 7	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Côte française des Somalis.....	4.200.000	2.600.000
Saint-Pierre et Miquelon.....	4.000.000	2.800.000
Comores	9.200.000	5.600.000
Polynésie française	11.000.000	6.000.000
Nouvelle-Calédonie	6.100.000	3.400.000
Wallis et Futuna.....	1.000.000	600.000
Réserve pour opérations en cours d'études	3.800.000	2.000.000
Total	39.300.000	23.000.000

*
* *

A ces crédits s'ajoutent des concours extérieurs, prêts et avances des organismes publics de crédit, subventions du Fonds européen de développement. C'est donc l'ensemble de ces moyens qui donnera pour l'année 1967 la mesure et le caractère des actions poursuivies ou entreprises pour réaliser les objectifs définis par la loi-programme d'équipement.

A *Wallis et Futuna* on cherche à permettre une élévation du niveau de vie des populations tout en améliorant le niveau technique de ceux qui devront s'expatrier. Les actions prévues portent donc principalement sur l'équipement, la lutte contre la tuberculose et le développement des écoles.

A *Saint-Pierre et Miquelon* le but est de donner à la population les équipements économiques permettant d'assurer une production satisfaisante avec le plein emploi de la main-d'œuvre. La construction du nouveau port s'achève et l'installation d'un second frigorifique sera entreprise en 1967. Un nouveau bateau postal entrera en service dès le début de 1967. On doit noter que l'an prochain les services de la santé et de l'enseignement seront pris en charge

par les ministères métropolitains compétents. Enfin, un laboratoire de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes doit être mis en place.

En Côte française des Somalis la réalisation des objectifs du plan reste fonction de la conjoncture politique. Il s'agit surtout des actions traditionnelles de recherche d'eau souterraine, d'hydraulique pastorale, d'urbanisme et d'équipement social.

Pour les Comores les grandes orientations du plan tendent au développement de la production agricole et à la création de l'infrastructure de base, aussi bien économique que sociale : l'essentiel des dotations du F. I. D. E. S. ira à l'encadrement des producteurs, à l'enseignement primaire et à la formation professionnelle agricole, ainsi qu'aux recherches d'eau.

En Nouvelle-Calédonie le développement économique repose avant tout sur l'activité minière et métallurgique. Les investissements publics sont donc conçus en vue d'atténuer les distorsions dans la croissance des différents secteurs. Ils s'appliqueront essentiellement à la production agricole, à l'élevage, à la pêche et à la régénération des massifs forestiers, à l'infrastructure routière, portuaire et aéronautique, au tourisme, à l'enseignement, à la santé, à l'urbanisme et à l'habitat.

En Polynésie française, un effort très important sera fait en 1967 et la dotation sera considérablement augmentée. Les actions menées grâce au F. I. D. E. S. seront comme toujours très diversifiées, mais les grands secteurs resteront l'agriculture (encadrement de la production du coprah), le tourisme et les équipements sociaux.

Il est juste de signaler que de nombreux investissements seront faits par les Ministères techniques compétents (Education nationale, Affaires culturelles, Jeunesse, Equipement) ainsi que par le secteur privé (construction de deux hôtels de 200 chambres chacun).

En terminant, il convient de rappeler que les indications données ci-dessus ne pourront être complétées que lorsque les territoires auront, dans le cadre du plan et dans la limite des crédits disponibles, proposé la liste des opérations à retenir en vue de leur présentation, après étude, devant le comité directeur du F. I. D. E. S.

Observations de la Commission des Finances.

La Commission des Finances a pris acte de l'effort consenti pour 1967 dans le budget des territoires d'Outre-Mer, au titre des interventions publiques et de la sensible augmentation constatée au titre des dépenses en capital. Elle a noté également avec satisfaction l'augmentation des crédits accordés par les Ministères techniques en faveur des T. O. M., crédits qui atteignent 50 millions au lieu de 40 en 1966. En tout état de cause, elle souhaite que le Gouvernement, conscient des besoins considérables de ces territoires, consente dans l'avenir à leur accorder une part toujours plus importante des crédits budgétaires.

Laissant, suivant l'habitude, le soin aux parlementaires des territoires d'Outre-Mer de présenter leurs observations locales respectives, votre Commission des Finances insiste auprès du Gouvernement pour que ces crédits soient rigoureusement affectés à la promotion économique et sociale de ces territoires et ne servent, en aucun cas, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics par exemple.

La Commission des Finances estime, d'autre part, que l'aide apportée sous forme de subventions d'équilibre aux budgets locaux doit constituer un relais et tendre à diminuer, suivant un processus normal au fur et à mesure que la mise en valeur des territoires d'outre-mer s'accroîtra. Elle n'ignore pas que, compte tenu des besoins croissants, il sera difficile de renverser la tendance à l'augmentation de ces subventions dans certains territoires dont l'infrastructure est faible. Mais elle souhaite que cette aide s'applique à des dépenses bien déterminées. Elle se félicite qu'un pas dans cette voie ait été accompli pour l'année 1967, par l'affectation précise des majorations de subventions prévues par rapport à 1966.

Sur un point particulier, M. Coudé du Foresto a indiqué qu'aucune dotation budgétaire n'était présentée en vue de l'aménagement de l'aéroport des Nouvelles-Hébrides et a rappelé que, déjà l'an dernier, votre Commission des Finances avait souhaité que des travaux soient entrepris en vue d'améliorer l'infrastructure aérienne de ce territoire.

1° *La politique d'investissement des capitaux étrangers dans les T. O. M.*

L'attention de la Commission a été particulièrement attirée sur les investissements envisagés en Nouvelle-Calédonie.

L'industrie du nickel est, dans ce territoire, l'activité essentielle sur laquelle s'appuie l'économie locale. C'est compte tenu de ce fait que le F. I. D. E. S. n'a point hésité, au cours de ces dernières années, à faciliter le développement de la société française « Le Nickel » dont la production a, au cours des dix dernières années, été multipliée par quatre et doit continuer à s'accroître très certainement, contribuant ainsi au développement économique de ce territoire. Aussi, la Commission désirerait connaître les intentions du Gouvernement face à la menace que constitue l'implantation éventuelle d'une grande société étrangère sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie : il s'agit de l'I. N. Co. Il serait pour le moins paradoxal de voir les sacrifices importants consentis par la métropole par l'intermédiaire de la Caisse centrale de coopération économique et qui se sont élevés sous forme de prêts à 145 millions de francs réduits dans leurs résultats par des autorisations d'implantations étrangères, notamment d'une société ayant un monopole de fait dans le monde. Si une collaboration s'avérait utile, ce qui peut être sous certaines conditions envisagé, elle ne saurait de toute manière mettre en cause dans ce territoire le caractère majoritaire de la présence de la France, le nickel constituant une matière dont nul n'ignore l'importance stratégique et l'intérêt national qu'elle représente.

2° *Le développement économique de la Côte française des Somalis.*

La Commission des Finances a également évoqué le problème de Djibouti dont le sort doit être réglé dans quelques mois par voie de référendum.

Des sommes extrêmement importantes ont été consacrées à l'équipement de la Côte française des Somalis et notamment au port de Djibouti. Sans doute l'attitude du Gouvernement pour l'avenir sera-t-elle dictée par le résultat de ce référendum. Mais, en attendant, le Gouvernement pourrait-il nous faire connaître ses intentions pour l'année 1967 ?

3° *Les difficultés économiques de Saint-Pierre et Miquelon.*

La Commission des Finances a chargé son rapporteur d'insister à nouveau très vivement auprès du Gouvernement pour qu'il ne néglige aucun effort en faveur de ce territoire peuplé de quelques milliers de Français de souche que constitue l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

Le malaise qui a été grave, il y a quelques mois, semble s'être apaisé. Le Gouvernement doit prendre résolument les mesures économiques et financières nécessaires pour redonner à cette population particulièrement sympathique les espoirs dans un avenir meilleur qu'elle a bien mérité par la confiance et l'attachement qu'elle a toujours témoignés à la Métropole.

A cet effet, elle insiste pour que les études entreprises depuis de longs mois, sinon de longues années, voient enfin leur conclusion à bref délai et qu'un effort spécial soit effectué pour accroître les liens culturels entre la métropole et le territoire et pour développer l'enseignement technique.

4° *L'insuffisant effort en matière de radiodiffusion dans les T. O. M.*

Votre Commission des Finances attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de poursuivre son effort dans le domaine de la Radiodiffusion encore très insuffisant et qui doit être un élément de propagande française.

5° *La situation des personnels des cadres autonomes d'Outre-Mer.*

Votre Commission des Finances constate que le Gouvernement persiste à maintenir le blocage des indices des cadres autonomes d'Outre-Mer, motif pris que, d'une part les personnels de ces cadres peuvent demander leur intégration dans les corps homologues et que, d'autre part, s'ils restent dans leur corps d'origine, ils ne sauraient cumuler le relèvement d'indices avec les avantages offerts dans ce corps.

Votre Commission remarque que d'autres corps en voie d'extinction ont bénéficié d'un reclassement indiciaire, notamment les cadres latéraux et souhaite que le Gouvernement mette fin à une discrimination qui lui paraît choquante.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1967.

ANNEXES

ANNEXE I

BILAN DES ACTIONS MENEES DEPUIS CINQ ANS DANS CHACUN DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'aide financière de l'Etat aux territoires d'outre-mer s'exprime sous trois formes différentes :

- aide aux budgets territoriaux de fonctionnement par l'octroi de subventions non affectives et de participations affectives ;
- aide par la prise en charge par les ministères techniques de services précédemment territoriaux ;
- financement d'un programme d'équipement et d'investissement effectué par le canal du F. I. D. E. S.

1° Aide de fonctionnement aux budgets territoriaux.

En 1963, l'aide octroyée aux budgets territoriaux était constituée, d'une part, par des subventions d'équilibre et, d'autre part, par des participations aux frais d'entretien des personnels métropolitains affectés dans les services territoriaux.

Pour l'année considérée, cette aide représentait 30,8 millions de francs.

Depuis 1963, les aides de la métropole aux budgets locaux ont été régulièrement augmentées et aux deux composantes ci-dessus mentionnées, s'est ajoutée, depuis 1964, la prise en charge progressive de la totalité des frais d'entretien des fonctionnaires métropolitains en poste dans les services territoriaux.

Les crédits affectés à cette prise en charge ont été les suivants :

1964.....	5,0 millions de francs métropolitains.
1965.....	2,0
1966.....	1,0
1967 (prévisions).....	1,1

9,1 millions de francs métropolitains.

Enfin, en 1967, il est prévu un crédit de 4,5 millions pour la prise en charge partielle du nouveau corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

Les incidences cumulées de ces trois mesures : augmentation des subventions, prise en charge des fonctionnaires métropolitains en poste dans les services territoriaux et création d'un corps de fonctionnaires d'Etat en Polynésie française, ont porté à 66,5 millions l'aide de fonctionnement prévue pour l'année 1967 en faveur des territoires d'outre-mer ; de 1963 à 1967, cette aide a donc augmenté de plus de 100 %.

2° Aide aux budgets territoriaux par prise en charge des services.

La loi n° 56-619 du 23 juin 1956 mettait à la charge du budget du Département différents services antérieurement territoriaux dits « services d'Etat ».

En 1963, ces services d'Etat comptaient un effectif de 1.448 unités et un crédit global (personnel et matériel) de 23,4 millions de francs leur était affecté.

Malgré certains transferts effectués au Ministère de l'Équipement, en 1966, 134 emplois du service météorologique et, en 1967, 21 emplois des services des bases aériennes et de la sécurité maritime, les prévisions faites pour les services d'Etat, au titre de l'année 1967, atteignent 1.442 unités et 32,4 millions.

Si aucun transfert n'avait été exécuté, les prévisions de 1967 seraient, en gros, les suivantes :

Effectifs : 1.603 emplois ;

Crédits : 36,4 millions,

en majoration de 10 % pour les effectifs et de 55 % pour les crédits ouverts par rapport aux prévisions de 1963.

Pendant la même période, se sont ajoutées aux « services d'Etat » la prise en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale des services territoriaux ci-après :

	(En millions de francs métropolitains.)
1963. — Prise en charge de l'enseignement du second degré en Polynésie française.....	3,42
1965. — Prise en charge de l'enseignement du second degré aux Comores, Côte française des Somalis, Nouvelles Hébrides et Saint-Pierre et Miquelon.	5,71
1966. — Prise en charge de l'enseignement du second degré en Nouvelle-Calédonie.....	7,06
1967. — Prise en charge de l'enseignement primaire aux Nouvelles-Hébrides et à Saint-Pierre-et-Miquelon	4,61
	<hr/>
	20,80

En gros, la comparaison entre 1963 et 1967 est donc la suivante :

1963. — Services d'Etat	23,4 millions ;
1967. — Services d'Etat (rectifié en fonction des transferts au Ministère de l'Équipement).....	36,4 millions
Prise en charge du Ministère de l'Éducation Nationale	20,8 millions
	<hr/>
	57,2 millions,

soit une augmentation de 145 % par rapport à 1963.

*
* *

I. — Section locale (en milliers de francs français).

COMORES

1° DÉPENSES GÉNÉRALES (études, personnel, matériel, bâtiments, S. O. D. E. C.) :

1962	300
1963	1.037
1964	504
1965	400
1966	700

2.941

2° PRODUCTION :

Agriculture (encadrement et développement de la production, aménagements fonciers, assistance technique S. O. D. E. C. et B. D. P. A.) :

1962	1.734
1963	3.008
1964	2.706
1965	2.360
1966	2.740

12.548

Eaux et forêts (reboisements) :

1962	198
1963	182
1964	260
1965	180
1966	400

1.220

Elevage (techniques nouvelles et grandes affections du cheptel) :

1962	32
1963	60
1964	20
1965	110
1966	280

502

Pêches (amélioration de l'exploitation artisanale des ressources de la mer) :

1962	40
1963	200
1964	—
1965	180
1966	160

580

Tourisme (participation à la création de deux hôtels à Moroni et Mutsamudu, aménagements des sites) :

1962	250
1963	—
1964	300
1965	20
1966	20

590

Total Production 15.440

3° INFRASTRUCTURE :

Routes et ponts (modernisation de la route de Mayotte, routes secondaires et pistes de desserte) :

1962	1.310
1963	920
1964	560
1965	500
1966	400

3.690

Electrification (électrification de Domoni) :

1964	150
1965	150
	300

Ports maritimes (achat d'une barge pour la liaison Dzaoudzi—Mayotte, équipement du port de Moroni) :

1962	60
1963	60
1964	430
1965	100
1966	100
	750

Aéronautique (aménagement des aérodromes d'intérêt local) :

1962	20
1963	100
1964	192
1965	500
	812

Transmissions (amélioration et modernisation des réseaux téléphoniques et des bureaux de poste) :

1962	160
1963	362
1964	760
1965	810
1966	800
	2.892

Total Infrastructure 8.444

4° EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Santé (développement des formations sanitaires et création de nouvelles Domoni, achat de matériel, laboratoires, lutte contre les grandes endémies) :

1962	832
1963	620
1964	736
1965	750
1966	680
	3.618

Enseignement (extension collège Moroni, construction classes primaires et de logements d'instituteurs) :

1962	1.123
1963	493
1964	1.312
1965	1.020
1966	2.240
	6.188

Travaux urbains et ruraux (amélioration du ravitaillement en eau, recherches d'eau, construction de puits, adductions d'eau, infrastructure de lotissement):

1962	918
1963	540
1964	410
1965	520
1966	580

2.968

Total Equipements sociaux..... 12.774

Récapitulation (de 1962 à 1966).

Dépenses générales.....	2.941
Production	15.440
Infrastructure	8.444
Equipements sociaux.....	12.774

39.599

POLYNÉSIE FRANÇAISE

1° DÉPENSES GÉNÉRALES (création et fonctionnement d'un bureau d'études, recherches hydrogéologiques):

1962	286
1963	616
1964	578
1965	756
1966	594

2.830

2° PRODUCTION :

Agriculture (équipement des secteurs agricoles, recherche agronomique, développement des cultures, renouvellement et extension de la cocoteraie):

1962	1.171,5
1963	1.215,5
1964	677,6
1965	1.100
1966	1.303

5.467,6

Eaux et forêts (établissement d'un plan de reforestation, reboisement, création d'une section forestière):

1962	50
1963	165
1964	>
1965	55
1966	248

518

Elevage et pêche (amélioration de la race bovine, création de la station de Taravao, essais de perliculture, commercialisation du poisson, bateau de pêche expérimental) :

1962	143
1963	352
1964	523
1965	107
1966	138
	<hr/>
	1.263

Total production..... 9.484,6

3° INFRASTRUCTURE :

Routes et ponts (reconstruction route Punaauia, routes diverses dans l'île de Tahiti) :

1962	1.089
1963	770
1964	907,5
1965	1.138,5
1966	1.304
	<hr/>
	5.209

Ports maritimes (assainissement et bitumage des quais de Papeete, débarcadère aux Marquises, balisage des passes, déroctage passe de Papeete, hangar couvert, wharfs dans les archipels) :

1962	115,5
1963	258,5
1964	303,5
1965	55
1966	41
	<hr/>
	773,5

Aéronautique (achèvement de l'aérodrome de Raiatea, hydrobase, aérodrome Moorea) :

1962	137,5
1963	71,5
1964	0,5
1965	»
1966	385
	<hr/>
	594,5

Transmissions (aménagement station radio, bureau de chèques postaux de Papeete, modernisation et extension réseau téléphonique) :

1962	264
1963	220
1964	»
1965	401
1966	407
	<hr/>
	1.292

Total infrastructure..... 9.754,5

4° EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Santé (fonctionnement de l'institut de recherches médicales, dispensaires et infirmeries de Huahine, Tubuai, Taiohae, Pao Pao, Bora Bora, Hakamahi, Makemo, Fakarave, Hatiheu, centre médico-scolaire, centre anti-tuberculeux, centre protection maternelle et infantile) :

1962	440
1963	632,5
1964	1.064
1965	880
1966	1.012
	<hr/>
	4.028,5

Enseignement (collège d'Uturoa, écoles primaires dans les îles et à Tahiti) :

1962	1.045
1963	880
1964	1.588
1965	1.380
1966	1.401
	<hr/>
	6.294

Travaux urbains et ruraux (citernes, infrastructure de trois lotissements, programme touristique, aménagements touristiques, adduction d'eau Ahonu, plan urbanisme) :

1962	742,5
1963	1.298
1964	1.863
1965	1.512,5
1966	1.716
	<hr/>
	7.131

Total équipements sociaux..... 17.453,5

Récapitulation.

Dépenses générales	2.830
Production	9.484,6
Infrastructure	9.754,5
Equipements sociaux.....	17.453,5
	<hr/>
	39.512,6

NOUVELLE-CALÉDONIE

1° PRODUCTION :

Production agricole (études, section de recherches agronomiques, équipement phyto-sanitaire) :

1962.....	147
1963.....	132
1964.....	110
1965.....	258,5
1966.....	715
	<hr/>
	1.362,5

Hydraulique agricole et pastorale (études des problèmes d'irrigation, création de pâturages, etc.) :

1962.....	275
1963.....	440
1964.....	605
1965.....	660
1966.....	550
	<hr/>
	2.530

Eaux et forêts (création d'une station de recherches forestières, reboisement) :

1962.....	676,5
1963.....	484
1964.....	660
1965.....	825
1966.....	676,5
	<hr/>
	3.322

Élevage (achèvement frigo Nouméa, recherches fourragères) :

1962.....	278
1963.....	165
1964.....	165
1965.....	165
1966.....	165
	<hr/>
	938

Production minière (étude des problèmes miniers) :

1964.....	231
-----------	-----

Tourisme (programme de développement) :

1965.....	198
1966.....	110
	<hr/>
	308

Total production 8.691,5

2° INFRASTRUCTURE :

Routes et ponts (route Nouméa—Tontouta, études pont sur la Tchamba, études ouvrages divers) :

1962.....	825
1963.....	925
1964.....	550
1966.....	275
	<hr/>
	2.475

Ports maritimes (construction d'un parc de balisage) :

1964.....	275
1965.....	370
1966.....	550
	<hr/>
	1.195

Aéronautique (aérodrome de Koné et Magenta) :

1962.....	165
1966.....	561
	726

Transmissions (autocommutateur Nouméa, liaison téléphonique Nouméa Tontouta, station réception Nouméa, téléphone automatique rural, bureau poste Houailou) :

1963.....	654,5
1964.....	951,5
1965.....	1.127,5
1966.....	550
	3.283,5

Total infrastructure 7.679,5

3° EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Santé (dispensaire de Thio) :

1965	715
------------	-----

Enseignement (écoles de tribus et groupes scolaires Nouméa, collège Poindimié, école hôtelière) :

1962	495
1963	605
1964	577,5
1965	220
1966	385
	2.282,5

Urbanisme et habitat (infrastructure des lotissements) :

1962	550
1963	313,5
	863,5

Total équipements sociaux..... 3.861

Récapitulation.

Production	8.691,5
Infrastructure	7.679,5
Equipements sociaux.....	3.861
	20.232

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

1° PRODUCTION :

Agriculture (cultures maraîchères, phoéniciiculture, encadrement technique) :

1962	103,5
1963	161
1964	69
1965	92
1966	287,5
	713

Hydraulique pastorale (équipement et fonctionnement de service, travaux) :

1962	258
1963	506
1964	621
1965	805
1966	1.193,7
	<hr/>
	3.383,7

Elevage (postes vétérinaires, équipes mobiles) :

1963	69
1964	28
1966	46
	<hr/>
	143

Pêche (matériel de vulgarisation, achat d'une embarcation, campagne expérimentale).

1962	12
1963	92
1964	177
1965	150
1966	89,7
	<hr/>
	520,7

Total production 4.760,4

2° INFRASTRUCTURE :

Routes et ponts (études) :

1962	69
------------	----

Fort de Djibouti (travaux divers) :

1962	147
1963	207
	<hr/>
	334

Total infrastructure 423

3° EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Santé (hôpital Peltier, médecine mobile, formations de brousse, lutte anti-tuberculeuse).

1962	284
1963	262
1964	161
1965	299
1966	115
	<hr/>
	1.121

1.121

Enseignement (poursuite du plan de scolarisation primaire, internat du lycée C. F. P.).

1962	1.110
1963	603
1964	310
1965	437
1966	368

2.828

Travaux urbains et ruraux (alimentation en eau de Djibouti et des centres de l'intérieur, électrifications) :

1962	531
1963	945
1964	891
1965	552
1966	726,8

3.645,8

Urbanisme et habitat (prolongements sociaux des lotissements, études d'urbanisme) :

1964	792
1965	536
1966	319,5

1.647,5

Action sociale (centre de la jeunesse abandonnée) :

1965	90
1966	138

228

Total équipements sociaux 9.470,3

Récapitulation.

Production	4.760,4
Infrastructure	423
Equipements sociaux	9.470,3
	<hr/>
	14.653,7

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

1° PRODUCTION :

Pêches (expérience filets maillants, frigorifique Miquelon, deuxième frigorifique Saint-Pierre (réservé) :

1963	60
1964	30
1965	520

610

2° INFRASTRUCTURE :

Equipement du service des travaux publics :

1966 1.200

Electrification (centrale de Saint-Pierre) :

1962 1.040

Routes (route Saint-Pierre) :

1962 100

1966 1.347

1.447

Ports (cale de halage, dragages et balisage, route du port, port de Miquelon) :

1962 280

1963 260

1964 120

1965 740

1966 640

3.180

Transmissions (réseau téléphonique, centre émetteur) :

1962 40

1963 220

1964 560

820

Cargo postal :

1963 1.100

1964 1.660

1965 640

3.400

Total infrastructure 11.087

3° EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Santé (hôpital Saint-Pierre) :

1965 73

Enseignement (groupe scolaire Saint-Pierre) :

1962 400

1963 190

590

Travaux urbains et ruraux (voirie Saint-Pierre, assainissement Miquelon, achat chasse-neige, étude d'urbanisme à Saint-Pierre) :

1962 160

1963 340

1964 280

1965 780

1966 260

1.820

Electrification et adduction d'eau :

1965 22

Total équipements sociaux 2.505

Récapitulation.

Production	610
Infrastructure	11.087
Equipements sociaux.....	2.505
	<hr/>
	14.202

WALLIS ET FUTUNA

1° PRODUCTION (équipement du service de l'agriculture et essais de cultures) :

1962	70,4
1963	60,25
1964	86,845
	<hr/>
	220,495

2° INFRASTRUCTURE (wharf de Mata-Utù, service des travaux publics, route de Futuna, barge de Futuna) :

1962	151,12
1963	427,1
1964	825,275
1965	813,45
1966	658,806
	<hr/>
	2.875,751

3° EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Santé (vaccination, dispensaires, hôpital de Futuna, lutte antituberculeuse) :

1962	487,5
1963	165,55
1964	27,5
1965	137,5
1966	143
	<hr/>
	961,05

Enseignement (inspection primaire) :

1963	165
------------	-----

Urbanisme et habitat (centre résidentiel Afala) :

1966	537,9
------------	-------

Travaux urbains et ruraux (alimentation en eau Wallis, construction d'un marché) :

1964	82,5
1965	247,5
1966	27,5
	<hr/>
	357,5

Total équipements sociaux..... 2.021,45

Récapitulation.

Production	220,495
Infrastructure	2.875,751
Equipements sociaux.....	2.021,45
	<hr/>
	5.117,696

*

* *

II. — Section générale (en milliers de francs français).

Il convient d'ajouter à ces réalisations faites sur la section locale du F. I. D. E. S., donc à l'initiative et sous la responsabilité des territoires, les divers travaux réalisés sur la section générale du F. I. D. E. S. à l'initiative du département, mais toujours en complet accord avec les territoires.

Voici les principales opérations financées :

Avant 1966 :

Office de la recherche scientifique et technique outre-mer pour des recherches dans le Pacifique.....	10.460.000
Recherche minière jusqu'en 1964.....	7.365.000
Carte géographique.....	1.081.000
Tourisme (par le canal de la S. I. T. O.).....	2.721.000
Office de la radiodiffusion-télévision française (stations de Nouméa, Djibouti, Papeete et Saint-Pierre).....	2.894.000
Terres Australes et Antarctiques Françaises.....	1.345.000
Wallis et Futuna, équipement avant passage à la section locale.....	1.547.000
Équipement sportif de la Nouvelle-Calédonie, concurremment avec le Ministère d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.....	1.804.000
Œuvres privées d'enseignement ; la règle étant que les subventions ne dépassent pas 50 % du coût de l'investissement, on peut dire que dans ce domaine 13 millions ont été ou seront investis en quatre ans.	6.503.000
Divers : contrôle de travaux, études, foires expositions, subventions à des organismes d'action économique.....	5.375.000
	<u>41.995.000</u>

En 1966 :

Nouvelle-Calédonie : subvention à l'O. R. S. T. O. M.	3.110.000
Nouvelles-Hébrides : subvention à l'I. R. H. O. pour la station du cocotier.	33.000
Côte Française des Somalis : augmentation du capital de la Société Immobilière de la Côte Française des Somalis.....	345.000
Polynésie Française :	
— participation au capital de la Société Hôtelière d'Outu Maoro.....	30.000
— participation à l'équipement de la zone touristique d'Outu Maoro.	1.375.000
Enquête socio-économique en Polynésie.....	560.000
Tous territoires : études statistiques.....	301.000
Etudes générales.....	500.000
Saint-Pierre et Miquelon : contrôle des travaux du port.....	345.000
Côte Française des Somalis : études d'urbanisme à Djibouti.....	276.000
Wallis et Futuna :	
Etude de la route de Futuna.....	180.000
Transport de médicaments à Futuna.....	34.320
Nouvelle-Calédonie : équipement sportif de Nouméa (Jeux du Pacifique Sud)	946.000
Terres Australes et Antarctiques Françaises : subvention.....	530.000
Subventions aux œuvres privées.....	2.070.578
dont :	
Côte Française des Somalis.....	312.000
Nouvelles-Hébrides	273.925
Wallis et Futuna.....	317.625
Comores	100.000
Nouvelle-Calédonie	614.389
Polynésie Française.....	452.639

Total 1966..... 10.640.898

Total général..... 52.635.898

S'y ajoute le programme d'équipement pour les Nouvelles-Hébrides :

1. PRODUCTION (développement agricole, mise en valeur du domaine de la Baie des Requins, station I. R. H. O. de Santo, installation d'une communauté wallisienne, achat de géniteurs charolais, station agricole de Tanna) :

1963	353,045
1964	322,480
1965	247,500
1966	614,643
	<hr/>
	1.537,668

2. INFRASTRUCTURE (programme routier, équipement radio et télécommunications, aérodromes) :

1962	540,85
1963	192,225
1964	366,795
1965	192,500
1966	280,500
	<hr/>
	1.572,870

3. EQUIPEMENTS SOCIAUX :

Enseignement (écoles primaires) :

1962	575,250
1963	959,200
1964	353,100
1965	372,666
1966	996,600
	<hr/>
	3.256,816

Lycée de Port-Vila :

1964	1.000
1965	1.000
	<hr/>
	2.000

Santé (hôpitaux de Santo, White Sands, Port-Vila et Lamap) :

1962	172
1963	55
1964	19,310
1965	187,234
1966	590,092
	<hr/>
	1.023,636

Total équipement sociaux..... 6.280.452

Récapitulation.

Production	1.537,668
Infrastructure	1.572,870
Equipements sociaux	6.280,452
	<hr/>
	9.390,990

ANNEXE II

REALISATIONS EFFECTUEES EN 1966 DANS LES T. O. M. SUR LES FONDS DU F. I. D. E. S.

I. — F. I. D. E. S. — Section générale.

Nouvelle-Calédonie : subvention à l'O. R. S. T. O. M.....	3.110.000
Nouvelles-Hébrides : subvention à l'I. R. H. O. pour la station du cocotier	33.000
Côte française des Somalis : augmentation du capital de la Société Immobilière de la Côte Française des Somalis	345.000
Polynésie Française :	
— participation au capital de la Société Hôtelière d'Outu-Maoro ..	30.000
— participation à l'équipement de la zone touristique d'Outu-Maoro.	1.375.000
— enquête socio-économique en Polynésie	1.375.000
Tous territoires : études statistiques	301.000
Etudes générales	500.000
Saint-Pierre et Miquelon : contrôle des travaux du port	345.000
Côte française des Somalis : études d'urbanisme à Djibouti	276.000
Wallis et Futuna :	
— études de la route de Futuna	180.000
— transport de médicaments à Futuna	34.320
Nouvelle-Calédonie : équipement sportif de Nouméa (Jeux du Pacifique).	946.000
Nouvelles-Hébrides	2.475.246
dont : Production	598.760
Transports, Télécommunications	280.500
Santé	571.582
Enseignement	996.600
Contrôle du Plan	27.804
Terres Australes et Antarctiques Françaises :	
Subvention (Kerguelen)	530.000
Subventions aux œuvres privées	2.070.578
dont : C. F. S.	312.000
N. H.	273.925
Wallis et Futuna	317.625
Comores	100.000
Nouvelle-Calédonie	614.389
Polynésie	452.639
Total	13.116.144

II. — F. I. D. E. S. — Section locale.

Comores :

Dépenses générales (études Sodec)	700.000	
Production	3.800.000	
Infrastructure	740.000	
Equipements sociaux	3.500.000	
		<hr/> 8.540.000

Saint-Pierre et Miquelon :

Equipement du service des T. P. (dont 587.000 sur crédits antérieurs)	1.200.000	
Routes	1.347.000	
Ports	640.000	
Bitumage Saint-Pierre	280.000	
Achat carte postal (sur crédits antérieurs)	3.400.000	
		<hr/> 6.847.000

Côte Française des Somalis :

Production	1.616.900	
Equipements sociaux	1.920.270	
		<hr/> 3.537.170

Wallis et Futuna :

Routes et ponts	356.306	
Ports	302.500	
Santé	143.000	
Urbanisme et habitat	537.900	
Travaux urbains et ruraux	27.500	
		<hr/> 1.367.206

Polynésie française :

Etudes générales	594.000	
Production	1.732.500	
Infrastructure	2.136.750	
Equipements sociaux	3.976.500	
		<hr/> 8.439.750

Nouvelle-Calédonie :

Etudes générales	275.000	
Production	2.216.500	
Ports maritimes	550.000	
Transmission	550.000	
		<hr/> 3.591.500

Total général	(1)	<hr/> 32.322.626
---------------------	-----	------------------

(1) 3.987.000 sur exercices antérieurs.

ANNEXE III

SITUATION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE CHAQUE TERRITOIRE EN 1965

a) Nouvelle-Calédonie.

1964. — Balance créditrice (exportations = 114,5 % des importations).

1965. — Balance débitrice (exportations = 85,4 % des importations).

La balance est devenue débitrice en raison de l'importance des nouveaux investissements de la Société Le Nickel et de l'effort d'équipement pour l'infrastructure des Jeux du Pacifique.

b) Polynésie.

1964. — Balance débitrice (exportations = 15,6 % des importations).

1965. — Balance débitrice (exportations = 0,95 % des importations).

L'aggravation du déficit est due aux importations massives de matériels d'équipement pour le centre d'expérimentation du Pacifique et des activités connexes, et, dans une moindre mesure, à la baisse des exportations.

c) Comores.

1964. — Balance débitrice (exportations = 65,4 % des importations).

1965. — Balance débitrice (exportations = 56 % des importations).

d) Saint-Pierre et Miquelon.

1964. — Balance débitrice (exportations = 28 % des importations).

1965. — Balance débitrice (exportations = 24 % des importations).

Les exportations (329 millions de francs CFA) ne comprennent pas les « provisions de bord » estimées 142 millions de francs CFA.

e) Côte française des Somalis.

1964. — Balance débitrice (exportations = 21,8 % des importations).

1965. — Balance débitrice (exportations = 0,80 % des importations).

Il faut toutefois ajouter que si les exportations du territoire sont négligeables, l'avitaillement des navires a rapporté, en 1965, 5.600 millions de francs Djibouti, et le transit en provenance ou à destination de l'Éthiopie 26.132 millions de francs Djibouti.

f) Nouvelles-Hébrides.

1964. — Balance débitrice (exportations = 13,40 % des importations).

Renseignements incomplets pour 1965.